

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN LIGNE DU 02/08/2021

Procès-verbal

Le règlement intérieur de l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA), voté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2018, prévoit une validation en ligne des comptes et documents officiels de l'Association un an sur deux, en l'absence d'une Assemblée Générale en présentiel.

L'an deux mille vingt et un, le lundi deux août à 12 h, la Présidente de l'AFSA, Lara Hermann, la Secrétaire Générale Adjointe, Elodie Pillot et les deux salariées de l'Afsa invitées en qualité de scrutatrices et aider dans les opérations de comptabilisation des votes, Régine Gomis et Stéphanie Duval, se sont réunies en visioconférence afin de rassembler les expressions des votes en ligne des adhérents de l'Association concernant les points suivants :

1. Approbation de l'Ordre du Jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire
2. Approbation du Rapport d'Activités 2020
3. Approbation des états financiers 2020 composés des documents suivants : Rapport Financier, Rapport de l'Expert-Comptable et du bilan, Rapport du Commissaire aux comptes
4. Affectation du résultat en « report à nouveau » sur 2021

La Présidente confirme que tous les votes reçus dans les délais légaux ont été pris en compte. Elle constate que 66 membres se sont exprimés en votant à l'aide du lien sur Google Form.

La présidente déclare alors que tous les membres ayant voté en ligne étant en règle de leur adhésion, la validation des différents points peut être prononcée.

La Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation de l'Ordre du Jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire

Votes pour : 65
Votes contre : 0
Abstentions : 1

Cette résolution est votée à la majorité des votants

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport d'activités 2020 de l'association

Votes pour : 64
Votes contre : 0
Abstentions : 2

Cette résolution est votée à la majorité des votants

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des Etats financiers 2020, composés du Rapport Financier, du Rapport de l'Expert-Comptable et du bilan, du Rapport du Commissaire aux Comptes

Votes pour : 64
Votes contre : 0
Abstentions : 2

Cette résolution est votée à la majorité des votants

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation de l'affectation du résultat 2020 en « report à nouveau » sur 2021

Votes pour : 64
Votes contre : 0
Abstentions : 2

Cette résolution est votée à la majorité des votants

La séance est levée à 13h00.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la Secrétaire Générale Adjointe de l'AFSA.

Date et heure : le 02 août 2021 à 13 h 15

Lara HERMANN,
Présidente



Elodie PILLOT
Secrétaire Générale Adjointe



Pièces jointes au présent procès-verbal :

- Liste des membres ayant exprimé leurs votes
- Détail des votes